



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023-57**Chapitre 7.1****Objet : Décision modificative du budget n°2023-03**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de monsieur Marc VIOSSAT, Vice-Président.

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation :

Le 23/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents ou

représentés : 19

(27 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 19

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Jean-

Michel TRON

Auxiliaire de secrétaire de

séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Gérard CALVISI, Jacques BILLON-TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir donné à Pierre VOLLAIRE), Michèle TETENOIRE, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sophie VAGINAY-RICOURT

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEAUD, Joël BONNAFOUX, Carole CHAUVET (pouvoir donné à Claire BARNEAUD), Ginette MOSTACHI (pouvoir donné à Marc VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir donné à Joël BONNAFOUX), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Stéphane RUSSO (syndicat pro)

Exposé des motifs :

Mme la Rapporteuse du Budget indique que des ajustements sont nécessaires sur les lignes budgétaires suivantes du budget primitif 2023 :

Suite à un paramétrage erroné, un mandat d'investissement a été pris en compte sans TVA. Pour permettre la prise en compte de la TVA, une annulation réémission a été effectuée, entraînant des dépassements budgétaires sur certains articles. Cette décision modificative vise à régulariser la situation.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n° 2023-15 prise en date du 11 avril 2023 approuvant le BP 2023,
- La délibération n°2023-29 prise en date du 7 juillet 2023 portant décision modificative n°2023-01 au BP 2023,
- La délibération n°2023-43 du 8 novembre 2023 portant décision modificative n°2023-02 au BP 2023,

CONSIDERANT :

- L'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 décembre 2023 :

- **APPROUVE**, la décision modificative ci-après :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
Virement section investissement	O23	89 931,00 €	Mandats annulés (exercices antérieurs)	773	89 931,00 €
Total		89 931,00 €	Total		89 931,00 €

Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
Autres inst matériel outil techniques	21758-059	89 931,00 €	Virement section fonctionnement	O21	89 931,00 €
Total		89 931,00 €	Total		89 931,00 €

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Vice-Président,
Marc VIOSSAT**

